

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

# Conseil communautaire du 7 juin 2017 au Loroux-Bottereau

Nombre de membres

en exercice : 48

présents : 37

pouvoirs : 8

votants : 45

### Présents :

#### DIVATTE-SUR-LOIRE

Christelle BRAUD, Alain SABOURIN, Anne LERAY, Laurence MENARD, Jacques LUCAS, Thierry COIGNET, Christiane BABIN

#### LA BOISSIERE DU DORE

Maurice BOUHIER

#### LA CHAPELLE-HEULIN

Jean TEURNIER, Eric GICQUEL

#### LA REGRIPIERE

René BARON, Evelyne HOUSSIN

#### LA REMAUDIERE

Christian RIPOCHE

#### LE LANDREAU

Pierre BERTIN, Stéphane MABIT, Henri LAUMONIER

#### LE LOROUX-BOTTEREAU

Paul CORBET, Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD, Bernard ROCHET, Gérard ROUSSEAU, Amélie DAVIOT, Emmanuel RIVERY

#### LE PALLET

Pierre-André PERROUIN, Joël BARAUD, Nathalie BOUCHER

#### MOUZILLON

Patrick BALEYDIER, Marie-Christine TESSEREAU, Jean-Marc JOUNIER

#### SAINT JULIEN DE CONCELLES

Thierry AGASSE, Mauricette MOSTEAU, Sonia GILBERT

#### VALLET

Jérôme MARCHAIS, Jean-Marie POUPELIN, Céline CHARRIER, Mathieu LEGOUT, Sonia LE POTTIER, Nicole LACOSTE.

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme SECHER (pouvoir à Mr RIVERY), Mr BUZONIE (pouvoir à Mme CHARRIER), Mr AUBRON (pouvoir à Mr LEGOUT), Mme ARBERT (pouvoir à Mr AGASSE), Mme PETITEAU (pouvoir à Mme MOSTEAU), Mr J.P. MARCHAIS (pouvoir à Mme GILBERT), Mme PEROCHEAU (pouvoir à Mme LE POTTIER), Mme VIVANT (pouvoir à Mme MEILLERAIS-PAGEAUD).

#### **Absents excusés :**

Mme CHOBLET, Mr HUET et Mr SERISIER.

**Est nommé secrétaire de séance :** Patrick BALEYDIER

---

#### **Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire :**

- du 18 janvier 2017
- du 8 février 2017

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction de ces procès-verbaux, le Président les déclare approuvés à l'unanimité.

#### **Vie Institutionnelle**

##### **1) Désignation des représentants de la CCSL au Syndicat de Pays pour la thématique développement durable**

Le Conseil Communautaire, l'unanimité :

- DÉSIGNE les personnes suivantes :
  - ✓ Titulaire : Jean TEURNIER
  - ✓ Suppléant : Thierry COIGNET.

pour représenter la CCSL au Syndicat Mixte du Scot et du Pays du Vignoble Nantais ainsi qu'au GAL Leader, sur la thématique du Développement durable.

## Finances

### 2) Approbation des comptes de gestion 2016

### 3) Vote des comptes administratifs 2016

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les Comptes de Gestion 2016 du receveur, pour les budgets ci-après.
- ADOPTE les Comptes Administratifs 2016 des budgets détaillés ci-dessous.
- DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes.

BUDGET PRINCIPAL CCLD	Résultats 2015	Part affectée à l'invest.	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultat de l'année 2016	Résultat cumulé au 31/12/2016
INVESTISSEMENT	- 299 313,53 €	---	1 758 621,48 €	2 011 417,53 €	252 796,05 €	- 46 517,48 €
FONCTIONNEMENT	1 468 760,59 €	355 965,05 €	8 904 844,15 €	9 301 682,70 €	396 838,55 €	1 509 634,09 €
	<b>1 169 447,06 €</b>	<b>355 965,05 €</b>	<b>10 663 465,63 €</b>	<b>11 313 100,23 €</b>	<b>649 634,60 €</b>	<b>1 463 116,61 €</b>

BUDGET PRINCIPAL CCV	Résultats 2015	Part affectée à l'invest.	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultat de l'année 2016	Résultat cumulé au 31/12/2016
INVESTISSEMENT	- 801 145,62 €	---	956 824,16 €	1 236 630,13 €	279 805,97 €	- 521 339,65 €
FONCTIONNEMENT	1 902 715,92 €	297 330,62 €	7 218 574,36 €	9 133 279,12 €	1 914 704,76 €	3 520 090,06 €
	<b>1 101 570,30 €</b>	<b>297 330,62 €</b>	<b>8 175 398,52 €</b>	<b>10 369 909,25 €</b>	<b>2 194 510,73 €</b>	<b>2 998 750,41 €</b>

DECHETS CCLD	Résultats 2015	Part affectée à l'invest.	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultat de l'année 2016	Résultat cumulé au 31/12/2016
INVESTISSEMENT	318 178,42 €	---	697 465,41 €	773 903,37 €	76 437,96 €	394 616,38 €
FONCTIONNEMENT	- 18 974,40 €	- €	2 257 642,25 €	2 448 864,86 €	191 222,61 €	172 248,21 €
	<b>299 204,02 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 955 107,66 €</b>	<b>3 222 768,23 €</b>	<b>267 660,57 €</b>	<b>566 864,59 €</b>

DECHETS CCV	Résultats 2015	Part affectée à l'invest.	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultat de l'année 2016	Résultat cumulé au 31/12/2016
INVESTISSEMENT	169 994,81 €	---	123 681,56 €	109 934,43 €	- 13 747,13 €	156 247,68 €
FONCTIONNEMENT	1 079 836,84 €	- €	1 682 531,12 €	1 707 041,34 €	24 510,22 €	1 104 347,06 €
	<b>1 249 831,65 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 806 212,68 €</b>	<b>1 816 975,77 €</b>	<b>10 763,09 €</b>	<b>1 260 594,74 €</b>

SPANC CCLD	Résultats 2015	Part affectée à l'invest.	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultat de l'année 2016	Résultat cumulé au 31/12/2016
INVESTISSEMENT	- 768,41 €	---	- €	153,70 €	153,70 €	- 614,71 €
FONCTIONNEMENT	64 554,10 €	- €	64 449,70 €	75 628,06 €	11 178,36 €	75 732,46 €
	<b>63 785,69 €</b>	<b>- €</b>	<b>64 449,70 €</b>	<b>75 781,76 €</b>	<b>11 332,06 €</b>	<b>75 117,75 €</b>

<b>SPANC CCV</b>	<b>Résultats 2015</b>	<b>Part affectée à l'invest.</b>	<b>Dépenses 2016</b>	<b>Recettes 2016</b>	<b>Résultat de l'année 2016</b>	<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>
INVESTISSEMENT	- 4 208,00 €	---	2 261,00 €	5 586,00 €	3 325,00 €	- 883,00 €
FONCTIONNEMENT	67 051,22 €	4 208,00 €	68 586,79 €	51 842,60 €	- 16 744,19 €	46 099,03 €
	<b>62 843,22 €</b>	<b>4 208,00 €</b>	<b>70 847,79 €</b>	<b>57 428,60 €</b>	<b>- 13 419,19 €</b>	<b>45 216,03 €</b>

<b>TRANSPORTS SCOLAIRES CCLD</b>	<b>Résultats 2015</b>	<b>Part affectée à l'invest.</b>	<b>Dépenses 2016</b>	<b>Recettes 2016</b>	<b>Résultat de l'année 2016</b>	<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>
INVESTISSEMENT	4 777,78 €	---	- €	54,82 €	54,82 €	4 832,60 €
FONCTIONNEMENT	15 895,66 €	- €	637 759,55 €	653 227,96 €	15 468,41 €	31 364,07 €
	<b>20 673,44 €</b>	<b>- €</b>	<b>637 759,55 €</b>	<b>653 282,78 €</b>	<b>15 523,23 €</b>	<b>36 196,67 €</b>

<b>TRANSPORTS SCOLAIRES CCV</b>	<b>Résultats 2015</b>	<b>Part affectée à l'invest.</b>	<b>Dépenses 2016</b>	<b>Recettes 2016</b>	<b>Résultat de l'année 2016</b>	<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>
INVESTISSEMENT	- €	---	- €	- €	- €	- €
FONCTIONNEMENT	75 720,19 €	- €	351 778,96 €	414 644,45 €	62 865,49 €	138 585,68 €
	<b>75 720,19 €</b>	<b>- €</b>	<b>351 778,96 €</b>	<b>414 644,45 €</b>	<b>62 865,49 €</b>	<b>138 585,68 €</b>

<b>ATELIERS RELAIS CCLD</b>	<b>Résultats 2015</b>	<b>Part affectée à l'invest.</b>	<b>Dépenses 2016</b>	<b>Recettes 2016</b>	<b>Résultat de l'année 2016</b>	<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>
INVESTISSEMENT	158 266,93 €	---	- €	4 115,57 €	4 115,57 €	162 382,50 €
FONCTIONNEMENT	10 080,46 €	- €	9 453,24 €	32 988,59 €	23 535,35 €	33 615,81 €
	<b>168 347,39 €</b>	<b>- €</b>	<b>9 453,24 €</b>	<b>37 104,16 €</b>	<b>27 650,92 €</b>	<b>195 998,31 €</b>

<b>DEV ECO CCV</b>	<b>Résultats 2015</b>	<b>Part affectée à l'invest.</b>	<b>Dépenses 2016</b>	<b>Recettes 2016</b>	<b>Résultat de l'année 2016</b>	<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>
INVESTISSEMENT	- 82 112,63 €	---	343 091,81 €	259 675,77 €	- 83 416,04 €	- 165 528,67 €
FONCTIONNEMENT	142 364,06 €	108 950,63 €	256 024,93 €	360 740,92 €	104 715,99 €	138 129,42 €
	<b>60 251,43 €</b>	<b>108 950,63 €</b>	<b>599 116,74 €</b>	<b>620 416,69 €</b>	<b>21 299,95 €</b>	<b>27 399,25 €</b>

<b>ZONES D'ACTIVITES CCLD</b>	<b>Résultats 2015</b>	<b>Part affectée à l'invest.</b>	<b>Dépenses 2016</b>	<b>Recettes 2016</b>	<b>Résultat de l'année 2016</b>	<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>
INVESTISSEMENT	314 935,85 €	---	1 749 232,04 €	2 535 064,15 €	785 832,11 €	1 100 767,96 €
FONCTIONNEMENT	- 704 884,80 €	- €	4 455 326,30 €	3 001 545,44 €	- 1 453 780,86 €	- 2 158 665,66 €
	<b>- 389 948,95 €</b>	<b>- €</b>	<b>6 204 558,34 €</b>	<b>5 536 609,59 €</b>	<b>667 948,75 €</b>	<b>- 1 057 897,70 €</b>

<b>4 CHEMINS CCV</b>	Résultats 2015	Part affectée à l'invest.	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultat de l'année 2016	Résultat cumulé au 31/12/2016
INVESTISSEMENT	- 389 411,33 €	---	950 794,41 €	843 652,29 €	- 107 142,12 €	- 496 553,45 €
FONCTIONNEMENT	172 538,74 €	- €	953 546,48 €	1 031 928,69 €	78 382,21 €	250 920,95 €
	<b>- 216 872,59 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 904 340,89 €</b>	<b>1 875 580,98 €</b>	<b>- 28 759,91 €</b>	<b>- 245 632,50 €</b>

<b>13 VENTS CCV</b>	Résultats 2015	Part affectée à l'invest.	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultat de l'année 2016	Résultat cumulé au 31/12/2016
INVESTISSEMENT	- 28 182,51 €	---	229 650,31 €	209 878,89 €	- 19 771,42 €	- 47 953,93 €
FONCTIONNEMENT	1,13 €	- €	218 033,47 €	214 378,69 €	- 3 654,78 €	- 3 653,65 €
	<b>- 28 181,38 €</b>	<b>- €</b>	<b>447 683,78 €</b>	<b>424 257,58 €</b>	<b>- 23 426,20 €</b>	<b>- 51 607,58 €</b>

<b>DORICES CCV</b>	Résultats 2015	Part affectée à l'invest.	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultat de l'année 2016	Résultat cumulé au 31/12/2016
INVESTISSEMENT	3 443,68 €	---	327 107,87 €	269 100,90 €	- 58 006,97 €	- 54 563,29 €
FONCTIONNEMENT	79 968,07 €	- €	385 150,29 €	334 616,89 €	- 50 533,40 €	- 29 434,67 €
	<b>83 411,75 €</b>	<b>- €</b>	<b>712 258,16 €</b>	<b>603 717,79 €</b>	<b>- 108 540,37 €</b>	<b>- 25 128,62 €</b>

<b>PIECE DE LA LANDE CCV</b>	Résultats 2015	Part affectée à l'invest.	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultat de l'année 2016	Résultat cumulé au 31/12/2016
INVESTISSEMENT	- 55 523,45 €	---	- €	55 523,45 €	55 523,45 €	- €
FONCTIONNEMENT	14 207,74 €	- €	56 231,20 €	54 375,50 €	- 1 855,70 €	- 12 352,04 €
	<b>- 41 315,71 €</b>	<b>- €</b>	<b>56 231,20 €</b>	<b>109 898,95 €</b>	<b>53 667,75 €</b>	<b>12 352,04 €</b>

#### 4) Affectation des résultats de 2016

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter le résultat 2016 des budgets ci-après de la façon suivante :

##### SPANC

Investissement	CCLD	-	614,71 €	
	CCV	-	883,00 €	
		-	<b>1 497,71 €</b>	A reporter au c/001 en invest. 2017

Fonctionnement	CCLD		75 732,46 €	
	CCV		46 099,03 €	
			<b>121 831,49 €</b>	<b>Affectation</b> au c/1068 Réserves pour <b>30 600 €</b> A reporter au c/002 en fonction. 2017 pour 91 231,49 €

**GESTION DES DECHETS**

Investissement	CCLD	394 616,38 €	
	CCV	<u>156 247,68 €</u>	
		<b>550 864,06 €</b>	A reporter au c/001 en invest. 2017
Fonctionnement	CCLD	172 248,21 €	
	CCV	<u>1 104 347,06 €</u>	
		<b>1 276 595,27 €</b>	<b>Affectation</b> au c/1068 Réserves pour <b>150 000 €</b> A reporter au c/002 en fonction. 2017 pour 1 126 595,27 €

**BUDGET PRINCIPAL**

Investissement	CCLD	- 46 517,48 €	
	CCLD - SSIAD	- €	
	CCV	- 521 339,65 €	
	CCV - Dév. Eco.	<u>- 165 528,67 €</u>	
		<b>- 733 385,80 €</b>	A reporter au c/001 en invest. 2017
Fonctionnement	CCLD	1 509 634,09 €	
	CCLD - SSIAD	- 70 505,62 €	
	CCV	3 520 090,06 €	
	CCV - Dév. Eco.	<u>138 129,42 €</u>	
		<b>5 097 347,95 €</b>	<b>Affectation</b> au c/1068 Réserves pour <b>1 370 156,80 €</b> A reporter au c/002 en fonction. 2017 pour 3 727 191,15 €

**SSIAD**

Fonctionnement	CCLD	<u>70 505,62 €</u>	
		<b>70 505,62 €</b>	A reporter au c/002 en fonction. 2017

**5) Fixation des durées d'amortissement**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- FIXE les durées d'amortissement suivantes :

**POUR LES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX (M4) :**

Budgets concernés : Déchets, Spanc, Transports scolaires

Frais d'études	5 ans
Logiciels	4 ans
Voitures	8 ans
Camions et véhicules industriels	8 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Mobilier	15 ans
Autres matériels	5 ans
Conteneurs, bacs, composteurs	7 ans
Conteneurs maritimes	10 ans
Installations de voirie	15 ans
Aménagements, agencements de terrains	15 ans
Bâtiments légers	15 ans
Installations complexes spécialisées	30 ans

**POUR LES SERVICES PUBLICS ADMINISTRATIFS (M14) :**

Budgets concernés : SSIad, Piscines, Ateliers relais, Budget principal

Frais d'études	5 ans
Logiciels	4 ans
Subventions d'équipement	10 ans
Autres immobilisations incorporelles	3 ans
Matériels et outillage de voirie	5 ans
Installations, matériels et outillages techniques	10 ans
Voitures	8 ans
Camions et véhicules industriels	8 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Mobilier	15 ans
Autres matériels	5 ans
Immeubles de rapport	25 ans

**6) Contractualisation d'une ligne de trésorerie pour le budget Déchets**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- RECOURT à une ligne de trésorerie pour le budget déchets,
- RETIENT la proposition de la Banque Postale aux conditions suivantes :
  - ✓ Index : Eonia + marge
  - ✓ Montant : 1 000 000 €
  - ✓ Modalités d'utilisation : l'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service "banque en ligne" de la Banque Postale.
  - ✓ Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée
  - ✓ Date de réception de l'ordre en J avant 16 h 30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.
  - ✓ Montant minimum : 10 000 euros pour les tirages
  - ✓ Durée : 364 jours
  - ✓ Frais de dossier : néant
  - ✓ Commission d'engagement : 0,05 € soit 500 €
  - ✓ Commission non utilisation : 0,07 %
  - ✓ Marge : 0,360 € l'an
  - ✓ Base de calcul : exacte/365 jours
  - ✓ Garantie : néant
  - ✓ Exemple taux avril 2017 : 0,353 %
  - ✓ Floor Absolu : 0,00
  - ✓ Soit taux/utilisation :  $0+0,36\% = 0,36\%$
  - ✓ Soit taux/non utilisation :  $0+0,07\% = 0,07\%$
  - ✓ Règlement des intérêts : trimestriel
  - ✓ Date d'effet du contrat : 30 juin 2017
  - ✓ Date d'échéance du contrat : 29 juin 2018
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.
- HABILITE le Président ou son représentant à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

### **7) Groupement commande gaz naturel SYDELA : extension des bâtiments pris en compte**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ADHERE au groupement d'achat de gaz naturel du SYDELA pour l'ensemble des bâtiments intercommunaux au fur à mesure de l'expiration des contrats en cours.
- AUTORISE le Président à signer les ordres de service, les contrats et conventions nécessaires pour la mise en place de ce groupement.

### **8) Vente de deux véhicules communautaires**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la réforme des véhicules désignés ci-dessus,
- AUTORISE la vente de ces véhicules dont la valeur est susceptible de dépasser le seuil de 4 600 € par vente, au prix de la dernière enchère,
- AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents à ces ventes

## **Aménagement du territoire**

### **9) Extension de la gendarmerie de Vallet**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- POURSUIT l'opération d'extension de la gendarmerie de Vallet
- SOLLICITE la subvention de l'Etat sur la base de 2.5 unités logements
- AUTORISE le Président à demander un agrément auprès du ministère de l'intérieur pour ce projet
- AUTORISE le Président à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme conforme à l'agrément
- AUTORISE le Président à signer l'avenant au bail selon les conditions ci-dessus

## **Eau et Assainissement**

### **10) Point d'information sur les transferts de compétence**

Mr J. Teurnier, vice-Président en charge Eau et Assainissement, fait un point d'étape sur le transfert des compétences "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)" et "Eau potable – Assainissement".

## **Solidarités**

### **11) Aide à l'accueil des migrants pour la scolarisation des enfants**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ATTRIBUE une subvention de 2 000 € à la commune du Loroux-Bottereau pour aider à la prise en charge financière des frais de restauration scolaire pour les enfants scolarisés des migrants en situation de mise à l'abri

### **12) Passation d'un avenant de transfert pour le marché de gestion des aires d'accueil des gens du voyage attribué à VAGO.**



Le Conseil Communautaire, à 44 voix pour et 1 voix contre :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant de transfert permettant de procéder au règlement par le Trésor Public des factures émises par la société VAGO.

## Enfance

### 13) Convention d'objectifs et de financement de la CAF pour le RAM

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la signature de la convention d'objectifs et de financement pour le Relais Assistantes Maternelles avec la CAF de Loire-Atlantique.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention.

## Piscines

### 14) Fixation des tarifs de la piscine Espace Divaquatic

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- FIXE les tarifs de l'Espace Divaquatic à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, comme suit :

Tarifs Espace Divaquatic	Tarifs actuels	Tarifs au 1 <sup>er</sup> juillet 2017
Entrée Gratuite	Moins de 4 ans	Moins de 4 ans
Enfant individuel	3 €	3 €
Adulte individuel	4,10 €	4,10 €
Carte enfant (10 entrées)	20 €	20,50 €
Carte adulte (10 entrées)	32,50 €	33,50 €
Carte tarif intermédiaire	26,00 €	26,00 €
Carte temps 10h	27 €	28,00 €
Carte famille (dimanche)	9,70 €	10,00 €
Clsh - CCSL	1,50 €	1,60 €
Clsh- Hors CCSL	2,20 €	2,30 €
Aquagym trimestre (10-11 séances)	63,00 €	66 €
Aquagym Année	175,00 €	180 €
Perf trimestre	76,00 €	78 €
Perf année	192,00 €	195 €
Apprentissage Adulte (10-11 séances)	76,00 €	78 €
Apprentissage Adulte Année	192,00 €	195 €
Ecole de natation (10-11 séances)	76,00 €	79 €
Ecole de natation année	192,00 €	195 €

Ecole de natation 5 cours	41,00 €	42 €
Entraînement	90,00 €	95 €
Entraînement année	250,00 €	260 €
Ecole de natation 2eme enfant	170,00 €	172 €
Jardin Aquatique trimestre	58,00 €	60 €
Bébé plouf trimestre	58,00 €	60 €
Location ligne d'eau	21,00 €	22 €
Carte perdue	2 €	2 €

### 15) Délégation de signature des conventions ponctuelles de mise à disposition de la piscine

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- DELEGUE la signature des conventions de mise à disposition ponctuelle des bassins de l'Espace Divaquatic avec les associations ou clubs demandeurs, au Président et au vice-Président en charge des piscines

### Gestion des déchets

#### 16) Réhabilitation de la déchetterie de Vallet : passation d'avenant dans le cadre du marché de travaux n°C-PA-16-07

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les travaux de consolidations des fondations et d'amélioration de la plateforme centrale.
- **APPROUVE** les avenants détaillés ci-dessous.
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants aux marchés de travaux n° C-PA-16-07

lot		Montant initial du marché	n° avenant	Désignation	Montant HT	Total HT par lot	Montant TTC	Ecart en %
1	Terrassement assainissement - VRD	405 898,20 €	1	suppression récupérateur d'eau	-1 500,00 €	- 15 692,92 €	- 18 831,50 €	-3,87%
				suppression rehausse métallique pour benne plâtre	-14 740,00 €			
				élargissement dalle centrale (70 m²) - terrassement, caniveau, bordure	547,08 €			
3	Espaces verts - Clôtures	78 065,99 €	1	élargissement dalle centrale (70 m²) - engazonnement	-245,00 €	- 245 €	-294 €	-0,31%
4	GO- Charpente-couverture-menus. Ext.	310 000 €	1	élargissement dalle centrale (70 m²) - béton	5 017,60 €	29 909,34 €	35 891,21 €	9,65%
				Approfondissement fondation	24 891,74 €			
<b>TOTAL</b>					<b>13 971,42 €</b>	<b>13 971,42 €</b>	<b>16 765,70 €</b>	<b>1,49%</b>

montant marché initial	936 203,93 €	1 123 444,72 €
montant avenant 7 juin 2017	10 306,80 €	12 368,16 €
nouveau montant marché	950 175,35 €	1 140 210,42 €
% écart	1,49 %	

### 17) Signature du Contrat Eco-Emballages pour 2017

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le contrat Eco-Emballages pour 2017.
- AUTORISE le Président à signer ledit contrat ainsi que tous les documents s'y rapportant.

### Informations diverses

#### 18) Administration générale : attributions exercées par délégation de l'organe délibérant

Par délibération du 11 janvier 2017, le Conseil Communautaire a délégué certaines attributions au Président.

#### **Par arrêtés du Président :**

En date du 20 avril 2017 :

La CCSL met à disposition l'équipement « Potager Associatif » par le biais d'une convention tripartite de partenariat entre le Centre de formation de la Chambre d'Agriculture 44 et l'Association « Potager Associatif » pour formaliser l'organisation entre les parties, d'une action partenariale afin de procéder à des échanges de services rendus équilibrés.

En date du 20 avril 2017 :

Un marché ayant pour objet l'étude de faisabilité pour le transfert de la compétence assainissement collectif est confié :

- Pour le lot n° 1, étude financière, organisationnelle et juridique, au groupement SCE (Nantes) Landot & Associés et Calia Conseil pour un montant total de 41 500 € HT, soit 49 800 € TTC
- Pour le lot n° 2, étude technique sur les équipements existants et les besoins futurs, avec le groupement SCE (Nantes) Landot & Associés et Calia Conseil pour un montant total de 34 145 € HT, soit 40 974 € TTC

En date du 21 avril 2017 :

Le Président est autorisé à conclure et signer le marché passé en procédure adaptée, ayant pour objet la Détection et Géolocalisation de réseaux enterrés, ZI Les Dorices à Vallet avec le Groupement GEXPLORE/GEOPRO de Clisson (44190) pour un montant total de 13 695,00 € HT soit 16 634,00 € TTC.

En date du 21 avril 2017 :

Le Président est autorisé à conclure et signer le marché passé en procédure adaptée, ayant pour objet la Détection et Géolocalisation de réseaux enterrés, ZI Les Dorices à Vallet avec la société ALTEA Environnement - La Chapelle Heulin (44330) pour un montant total de 15 900,00 € HT soit 19 080,00 € TTC.

En date du 26 avril 2017 :

Il est attribué la subvention maximale de :

- 1 908,69€ à la réhabilitation du système d'assainissement non collectif de Mr et Mme BOURON, 5, la Guiltière, le Landreau.
- 1 568,71€ à la réhabilitation du système d'assainissement non collectif de Mr et Mme CORBET, 98, la Porcherie, le Loroux-Bottereau.

- 2 057€ à la réhabilitation du système d'assainissement non collectif de Mr et Mme GUINEHUT, 218, la Chapelle aux Moines à la Remaudière.
- 2 103,40 € à la réhabilitation du système d'assainissement non collectif de Mr et Mme BARBAUD, 175, la Motte au Loroux-Bottereau.
- 2 187,68 € à la réhabilitation du système d'assainissement non collectif de Mme BOUYER Marie, 10, la Corauderie à Divatte sur Loire
- 1 592,03 € à la réhabilitation du système d'assainissement non collectif de Mr HIVERT Julien et Mme LE DEZ Valérie, 54, rue du Lavoir au Loroux-Bottereau.

L'aide financière précisée sera versée après la réalisation des travaux, qui devront être effectués par une entreprise spécialisée, et sur présentation de justificatif.

En date du 9 mai 2017 :

Il est décidé de la mise à disposition par le biais d'une convention de mise à disposition de l'Espace Divaquatic à l'association CLUB NAUTIQUE BEAUPREAU domiciliée, Rue du Haras – BP 30001 – 49600 BEAUPREAU pour l'organisation d'entraînements dans le bassin extérieur, le mercredi 26 avril, en contrepartie d'une redevance fixée à 21 € par ligne d'eau soit 3 lignes d'eau pour 10 nageurs, soit 63 €.

En date du 9 mai 2017 :

Il est décidé de la mise à disposition par le biais d'une convention de mise à disposition de l'Espace Divaquatic à l'association CHOLET ATHLETIQUE CLUB domiciliée, 1 Rue Anatole Manceau 49300 CHOLET pour l'organisation d'entraînements dans le bassin extérieur, le mardi 18 avril, mercredi 19 avril, jeudi 20 avril et vendredi 21 avril, en contrepartie d'une redevance fixée à 21 € par ligne d'eau soit 14 lignes d'eau pour 10 nageurs pour un montant total de 294 €.

En date du 11 mai 2017 :

Le bureau communautaire décide de passer un avenant sur le marché existant afin de répondre à un nombre d'heures d'utilisation supérieur au nombre d'heures fixé dans le marché initial avec la SODEM pour un montant de 7 440 € sur la durée initial du marché.

En date du 15 mai 2017 :

Le bureau communautaire décide de conclure le marché passé par accord cadre à bons de commande, ayant pour objet Création d'un film promotionnel & institutionnel sur l'attractivité du territoire & le projet des élus communautaires avec Victor & Lola pour un montant de 9 950 € HT, soit 11 940 € TTC, pour une durée de 6 semaines et d'autoriser le Président à le signer et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente.

En date du 15 mai 2017 :

Le Président est autorisé à conclure et signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet l'élaboration d'un schéma directeur modes actifs avec la société Ouest am', Le Sillon de Bretagne - 8, avenue des Thébaudières - 44800 SAINT-HERBLAIN pour un montant total de 22 925,00 € HT, soit 27 510,00 € TTC.

En date du 15 mai 2017 :

Le Président est autorisé à conclure et signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet la prestation foncière pour la création de lots avec le géomètre Monsieur Christophe NICOLAS – Le Loroux-Bottereau (44 430) pour un montant de 439 € TTC par lot soit un total d'environ 5 280€ TTC pour le bornage de 13 lots, jusqu'au 31 décembre 2018.

En date du 15 mai 2017 :

Le Président de la Communauté de Communes Sèvre et Loire décide d'acquérir à la Commune de VALLET une partie de la parcelle communale cadastrée section ZS n° 43 d'une superficie d'environ de 753 m<sup>2</sup> (la superficie exacte sera déterminée après établissement du document d'arpentage) sise Le Grandes Jeannettes à VALLET au prix de 10 €/m<sup>2</sup>.

En date du 16 mai 2017 :

À défaut de régularisation suffisante, le Président réquisitionne le Trésor Public du Loroux-Bottereau pour permettre la mise en paiement de la somme due à la société VAGO (nouveaux mandats n° 714-715 bordereau n° 50 du 02/05/2017), pour un montant de 5 549.29 € chacun),

En date du 23 mai 2017 :

Suite au bornage de la parcelle n° AK n° 382p réalisé le 14 février 2017 par le cabinet PROGÉO CONSEILS, géomètre-expert à CLISSON, et à la publication au cadastre sous la référence AK 420, l'article 1 de l'arrêté N° A-20170126-35 du 26 janvier 2017 est modifié comme suit :

*« La parcelle section cadastrale AK, numéro 420 d'une surface de 167 m<sup>2</sup> et située sur la zone d'activités des Dorices - 44330 VALLET est vendue à la SCI Dorices Nature dont le siège social est 4 rue Edith Piaf 44800 Saint-Herblain, pour une valeur de 15 € HT / m<sup>2</sup> soit 2 879,08 € en ce compris la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur Marge de 374,08 € soit un prix Hors Taxes de 2 505 € ».*

En date du 29 mai 2017 :

Un marché par procédure adaptée, ayant pour objet l'acquisition d'un logiciel métier pour la gestion du parc assainissement non collectif, est confié à la société YPRESIA pour un montant total de 22 530 € HT, soit 27 036 € TTC.

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE des décisions du Président, ci-dessus détaillées.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.